

Initiative du CICM – Proposition au Sommet de la GR

"Green Deal en vue d'une politique énergétique et climatique efficiente dans la GR en coopération avec les PME de l'artisanat"

L'Artisanat de la Grande Région soutient les objectifs énergétiques et climatiques des composantes de la Grande Région et de l'Union Européenne (UE).

L'augmentation de l'efficacité énergétique et une utilisation renforcée des énergies renouvelables sont des priorités absolues, non seulement pour réduire le degré de dépendance énergétique de l'UE mais aussi pour prévenir l'augmentation drastique des prix de l'énergie et baisser considérablement les émissions de CO₂.

Par conséquent, l'augmentation de l'efficacité énergétique, l'utilisation accrue des énergies renouvelables et une plus grande concurrence sur les marchés de l'énergie sont les principales clés, également dans la Grande Région, pour freiner le changement climatique et pouvoir venir à bout de la raréfaction des énergies fossiles.

Pour ce faire et afin d'exploiter encore davantage les potentiels de l'Artisanat de la Grande Région tout en stimulant la valeur ajoutée et l'emploi dans l'Artisanat, l'IRH propose toute une série de mesures dans quatre domaines clés, qui devraient être mises en œuvre par tous les acteurs concernés par une politique énergétique et climatique efficace dans la Grande Région, à savoir par les décideurs, les organisations et les entreprises mais aussi par les consommateurs dans la Grande Région.

Ce "Green Deal en vue d'une politique énergétique et climatique efficiente dans la Grande Région" devrait développer ensemble avec l'Artisanat de la Grande Région, en qualité de porteur de projet et de partenaire, les points clés d'orientation interrégionale suivants:

- **Campagnes d'information** visant à faire connaître les avantages de l'assainissement énergétique et de la rentabilité des énergies renouvelables ou d'une domotique efficace, et campagnes d'information sur les possibilités de **subventionnement des entreprises et des consommateurs/clients**;
- **Soutien de la formation et de la formation continue** ainsi que de la création de réseaux entre les établissements de formation dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des nouvelles technologies énergétiques, afin que les connaissances des entreprises artisanales de la Grande Région soient toujours à la hauteur des toutes récentes évolutions dans ces domaines;
- **Participation de l'Artisanat de la Grande Région à la Recherche et au Développement axés sur l'application et aux innovations dans les technologies énergétiques**, notamment en y associant les centres de compétences de la Grande Région;
- **Amélioration du subventionnement existant des économies d'énergie dans les PME de la Grande Région** afin de mobiliser le potentiel d'économie d'énergie dans le secteur industriel.

Artisanat GR – Partenaire d'une politique climatique et énergétique efficace et durable dans la GR

Le secteur économique de l'artisanat se distingue par une grande diversité: l'éventail de ses activités s'étend de la sous-traitance industrielle, par exemple dans la construction métallurgie et mécanique, jusqu'à l'artisanat de proximité, tel que la coiffure ou la teinturerie. Les entreprises y présentent les tailles les plus variées, de la plus petite, unipersonnelle, aux PME employant des centaines de salariés. En raison de leur dimension comme de la palette des produits et services, les entreprises artisanales sont en grande partie orientées sur les marchés locaux et régionaux, autant en termes de débouchés que d'emploi.

A travers leur caractère régional, leur proximité du client et leur taille généralement limitée, les entreprises artisanales ont, dans la grande majorité des cas, un excellent contact avec la clientèle. Elles peuvent ainsi, assurant une **fonction de conseil**, influencer au moins partiellement ses décisions d'investissement, d'achats et de consommation. Aussi les entreprises artisanales se voient-elles investies d'un rôle important au regard de la mise en œuvre des protections environnementale et climatique, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique dans le bâtiment et du recours aux énergies renouvelables. Ne proposent et n'exécutent-elles pas en effet, après un conseil préalable, des prestations à la fois pour l'enveloppe des édifices (toiture, façade, planchers, plafonds de cave, parties du bâtiment en contact avec le sol, fenêtres et portes) et les équipements techniques (chauffage et ventilation, technique sanitaire et solaire, entre autres)?

Pour cela, l'artisan doit, vis-à-vis client, disposer de **compétences techniques suffisantes et approfondies** dépassant son propre champ d'activité et s'étendant transversalement à d'autres corps de métier tout en intégrant les possibilités de la législation et de l'aide au financement.

La hausse de l'efficacité énergétique, le recours accru aux énergies renouvelables et le renforcement de la concurrence sur les marchés de l'énergie représentent les principaux atouts dont nous disposons afin de retarder le changement climatique et de surmonter la raréfaction des sources d'énergie.

L'artisanat dans la GR est le **partenaire naturel** dans ce processus. Car la symbiose entre l'écologie et l'économie y est vécue quotidiennement. Dans l'artisanat de toutes les composantes de la GR, on répare, remet en état, révisé, entretient plutôt que de jeter et de gaspiller des ressources. Simultanément, les techniques environnementales les plus pointues sont mises en place chez le client qui y a été sensibilisé au préalable: cela commence par les techniques d'isolation innovantes du bâtiment jusqu'aux pompes à chaleur, en passant par les systèmes automatisés d'économie d'énergie.

Les entreprises artisanales sont les spécialistes capables de mettre en œuvre les changements radicaux en matière de politique énergétique. Ils aident les Etats et la société à réaliser les objectifs de politique énergétique et réalisent les prérequis importants dans ce contexte: par un investissement substantiel en matière de formation initiale et continue en rapport avec les sujets de l'efficacité énergétique et de l'environnement, par un conseil aux consommateurs, par le développement des technologies et des applications existantes. C'est grâce à leur flexibilité qu'elles savent réagir de façon efficace aux évolutions des marchés.

A cet effet justement, l'apprentissage dans les métiers du bâtiment et de l'aménagement ainsi que des techniques de l'installation est déjà très largement axé sur les questions de la protection de l'environnement. Des formations continues permettent par la suite un maintien au niveau technique le plus actuel. Les **conseillers en énergie du bâtiment de l'artisanat dans la GR** bénéficient de formations continues ciblées afin d'apporter une assistance qualifiée et pertinente aux clients en matière de potentiels d'économie et au point de vue des mesures à mettre en œuvre à cet égard.

Par ailleurs, il est important de mettre en évidence que les coûts du changement radical de politique énergétique soient distribués plus équitablement et que toute augmentation des prix énergétiques entravant la compétitivité des petites entreprises doit être évitée.

Dans ce contexte, les **PME de l'artisanat de la GR** se voient attribuer un rôle déterminant dans le relèvement des défis qui se posent aux politiques climatique et énergétique:

- D'une part, elles pourraient grandement contribuer au succès de la révolution énergétique. Elles disposent en effet des **compétences nécessaires dans le développement, le conseil et la mise en œuvre** de mesures d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. A ce titre, leur **fonction est déterminante pour la sensibilisation des consommateurs d'énergie**.
- D'autre part, elles pourraient contribuer à **décentraliser** plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent **l'approvisionnement en énergie** ainsi qu'à rendre plus efficace la concurrence sur les marchés énergétiques.
- Par ailleurs, les **entreprises artisanales de la GR, elles aussi consommatrices d'énergie**, ont tout intérêt à ce que l'approvisionnement en énergie, dont elles sont tributaires, soit bon marché et sûr. A cet égard, il est également dans leur **intérêt que l'efficacité énergétique s'améliore au sein de leur propre entreprise** afin de minimiser les coûts.

En promouvant davantage la réhabilitation énergétique des bâtiments, un pas important a été effectué en direction d'une accélération de la protection climatique tout en stimulant la croissance.

Un programme climatique et énergétique intégré au niveau de la GR peut et doit générer de nouvelles impulsions et impliquer davantage encore que par le passé l'artisanat de toutes les composantes de la GR dans le processus.

Point de départ: conditions légales générales au niveau européen et national

Les entreprises artisanales de la GR se voient légalement confrontées à un ensemble de conditions générales définies à la fois au niveau national (régional) et communautaire (UE).

Au niveau de l'UE:

La **baisse de la consommation d'énergie** et la chasse aux gaspillages sont des objectifs importants que s'est fixés l'UE. En encourageant une **meilleure efficacité énergétique**, elle contribue de manière décisive à la compétitivité, à la sécurité de l'approvisionnement ainsi qu'à la satisfaction des critères du protocole de Kyoto relatif aux variations climatiques.

D'importantes économies peuvent être réalisées, en particulier dans les secteurs à forte consommation énergétique tels que le bâtiment, l'industrie de transformation, le domaine de la conversion de l'énergie ainsi que les transports.

Fin 2006, les Etats membre de l'UE se sont engagés à réduire, avant 2020, de 20% sa consommation annuelle d'énergie primaire. Afin d'atteindre cet objectif, elle mobilise les acteurs du marché, les décideurs publics et les citoyens, fixant en particulier des normes minimales pour l'efficacité énergétique ainsi que des règles de signalisation des produits, des services et des infrastructures.

Le secteur du bâtiment représente à lui seul 40% de la consommation totale d'énergie de l'UE. C'est pourquoi, la réduction de la consommation dans ce domaine fait partie des priorités des objectifs 20-20-20 en matière d'efficacité énergétique.

Les énergies renouvelables – énergie éolienne, énergie solaire (solaire thermique et photovoltaïque), énergie hydraulique, énergie marémotrice, énergie géothermique et énergie de la biomasse – représentent des alternatives importantes aux combustibles fossiles. Leur utilisation permet non seulement la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production et de la consommation énergétique, mais également la baisse de la dépendance de l'UE face aux importations de combustibles fossiles (principalement de pétrole et de gaz naturel).

Afin d'atteindre son ambitieux objectif – couvrir 20% de sa consommation énergétique totale au moyen de **sources renouvelables** -, l'UE veut renforcer ses efforts dans les secteurs de l'électricité ainsi que des technologies de chauffage et de refroidissement (ainsi que des biocarburants).

La feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables doit évaluer la **part des énergies renouvelables dans le mix énergétique** ainsi que les progrès réalisés dans ce domaine.

Au niveau national (régional):

Au niveau national/régional, les prescriptions politiques européennes respectives sont transposées dans des **dispositions légales et réglementaires** concrètes. Dans le cadre de la présente initiative, il est important de recenser les avancées politiques réalisées par les différentes composantes de la GR dans le secteur de l'énergie et de décrire brièvement les réglementations respectives, avec leurs particularités.

Programmes de subvention nationaux/régionaux

Dans les différentes composantes de la GR, divers programmes de subventions, nationaux (ou régionaux) ou coordonnés au niveau européen, ont été mis en place s'agissant de l'efficacité énergétique dans le bâtiment ou du recours aux énergies renouvelables.

La présente initiative prévoit la réalisation d'un inventaire exhaustif de tous les programmes de subvention actuellement proposés aux entreprises artisanales ainsi qu'aux consommateurs finaux/clients dans le domaine énergétique et, si possible, leur présentation comparative.

Ainsi pourra-t-on, par le biais d'une **analyse forces/faiblesses** de l'orientation générale des politiques régionales dans le secteur énergétique, attirer l'attention sur de **nouveaux potentiels en matière de mesures d'aides** au sein des différentes composantes de la GR.

Des perspectives très concrètes pourront en conséquence être signalées au **Sommet de la GR**, les décideurs se trouvant ainsi en mesure de définir des **champs d'action communs au niveau de la GR**. Ce faisant, tous les acteurs (autorités régionales responsables, entreprises, consommateurs finaux) sont appelés à apporter leur contribution dans le cadre d'une stratégie globale.

Création de compétences

Dans les années à venir, il sera plus important que jamais pour les entreprises artisanales de toutes les composantes de la GR de créer des **compétences** dans le **domaine des techniques énergétiques**. Probablement les entreprises se situent-elles, selon les régions, à des niveaux de développement très contrastés, leurs besoins en formation continue étant de ce fait différents. D'une manière générale toutefois, on peut admettre que dans toutes les composantes de la GR, les **besoins en matière de transmission de compétences et de formation continue** sont élevés.

Une entreprise tournée vers l'avenir disposant de collaboratrices et de collaborateurs qualifiés susceptibles de fournir un conseil compétent pourra **conquérir et s'assurer une nouvelle clientèle, de nouveaux marchés**. L'amélioration des perspectives économiques pour le futur ainsi que la hausse de la demande sur le marché se traduisent, sur le long terme, par une grande **attractivité pour les clients comme pour les apprentis**, ce qui est particulièrement important en des temps de pénurie de personnels qualifiés.

Il est ainsi d'autant plus primordial d'intégrer des **contenus relatifs aux thématiques de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables** à la **formation et à la formation continue artisanale et entrepreneuriale** [par exemple: réhabilitation de bâtiments axée sur l'efficacité énergétique (isolation thermique, interaction de l'enveloppe de l'édifice et des équipements techniques) dans les **corps de métier**]. Sur ce plan, il est indispensable que survienne pour le long terme une **amélioration des conditions de formation** dans toutes les composantes de la GR. Pour cela, les entreprises doivent se montrer davantage disposées à traiter les thèmes de l'efficacité énergétique et du développement durable au niveau de l'apprentissage. Ainsi les apprentis pourront-ils être davantage motivés pour s'intéresser aux marchés d'avenir et peut-être seront-ils en mesure de participer activement à la création de compétences dans l'artisanat.

A cet effet, les aspects suivants devraient être pris en considération:

- Accès clair à toutes les offres de formations continues proposées par les organismes de formation de la GR, tout particulièrement dans le domaine des formations continues transversales;
- Soutien de formations continues à plusieurs niveaux, avec des diplômes et des certificats se complétant progressivement;
- Reconnaissance transfrontalière des certificats en matière de formation continue ainsi que promotion de l'uniformisation de la valeur de ces certificats;
- Promotion commune des offres de formation continue consacrées à l'efficacité énergétique auprès de tous les corps de métier intéressés dans la GR.

Coopération entre les centres de compétence et les artisans de divers corps de métier au sein de la GR.

L'un des objectifs prioritaires de la présente initiative consiste à contribuer activement à la protection climatique à travers une amélioration de la qualité de la construction obtenue grâce au **recours à de nouvelles technologies d'efficacité énergétique ainsi qu'à des énergies alternatives.**

Il est plus que jamais important de susciter une participation active de l'artisanat de la GR à la **recherche et au développement appliqués ainsi qu'aux innovations** dans les technologies de l'énergie, en particulier à travers l'implication de centres de compétences de la GR.

A moyen terme, les **coopérations ciblées entre les entreprises de divers corps de métier et les centres de compétences dans les différentes composantes régionales** devraient permettre d'améliorer la qualité de la construction au sens d'une meilleure efficacité énergétique dans la GR, un transfert de savoir-faire s'opérant ainsi.

En favorisant la création de réseaux ainsi que les coopérations entre les centres de compétences (p. ex. des centres environnementaux de l'artisanat), les acteurs institutionnels et les entreprises de corps de métier très différents, le **marché de croissance que représente l'optimisation énergétique des bâtiments** pourra, à l'avenir, offrir davantage d'opportunités aux entreprises artisanales dans la GR.

Dans cette perspective, un **Forum "Artisanat et PME dans la Grande Région"** sur le **thème des "Meilleures pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables"** pourrait être organisé **à l'automne 2013** en collaboration avec le Sommet GR et le CES GR.

Arlon, le 28 septembre 2012

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région